



POLITIQUE & SOCIÉTÉ

Le gouvernement prêt à déshabiller les lycées pour habiller le SNU

Organisation de l'année scolaire, programmes, gestion des non-participants, recrutements... La volonté de rendre le service national universel obligatoire pour tous les élèves de seconde risque de poser de nombreux problèmes dans les établissements.

Le service national universel (SNU), obligatoire à tout prix et au péril de l'éducation nationale ? Si les contours de ce SNU nouvelle version devaient se confirmer, l'impact sur la scolarité des élèves concernés, les programmes d'enseignement et l'organisation des établissements ne serait pas négligeable.

Première question soulevée : en période scolaire ou hors période scolaire ? À tous ceux qui ont pu en parler avec la secrétaire d'État à la Jeunesse et au SNU, Sarah El Haïry, ou avec son entourage, la réponse a été la même : toutes les décisions, dont celle-ci, sont encore soumises aux arbitrages du président de la République, qui visiblement télécommande d'en haut – mais de près – tout le processus... Les contingences matérielles risquent d'imposer la solution : si à terme 800 000 jeunes effectuent chaque année leur « séjour de cohésion », il va falloir les loger. Or, pendant les périodes de congés, les centres de vacances et autres lieux d'hébergement pour jeunes, qui disposeraient d'environ 360 000 places sur tout le territoire, sont... déjà occupés. Donc, sauf à négocier avec les associations d'éducation populaire et collectivités locales la mise

à disposition de leurs locaux au moment de leur pic d'activité (ce qui ne manquerait pas d'engendrer des coûts supplémentaires), c'est bien en période scolaire qu'il faudra œuvrer.

CE QUI RESTE À LA CHARGE DES FAMILLES

Mais une telle rotation des classes de seconde, tout au long de l'année scolaire à partir de 2025, deviendrait vite impossible à gérer pour les établissements. Là-dessus, le ministère s'est voulu rassurant : dans chaque lycée, toutes les classes de seconde partiraient en même temps – mais pas forcément pour les mêmes destinations, avec cette précision que les frais de voyage aller et retour resteraient « universellement » à la charge des familles ! Ce qui ne répond qu'à moitié à la question. Car tant que ne seront pas tranchés le cas des élèves étrangers (le SNU étant aujourd'hui réservé aux jeunes de nationalité française) et celui des élèves ou familles réfractaires, personne n'est assuré que les lycées ne devront pas continuer à occuper une partie non négligeable de leurs élèves de seconde, pendant que leurs camarades seront partis batifoler en uniforme.

Reste la question pédagogique. Le SNU devrait désormais « s'articuler » aux programmes

d'éducation morale et civique (EMC). Du côté du Snes-FSU, on s'inquiète pour le devenir des 18 heures d'EMC du programme de seconde. Mais qui va assurer ce contenu auprès des jeunes ? Des animateurs ou des militaires de réserve, comme aujourd'hui ? Ou des professeurs ?

La secrétaire d'État aurait ouvert la possibilité de... recrutements, par voie de détachement ou sur des postes à profil. Ce qui risque de faire sacrément bondir dans les établissements, où l'on n'arrive déjà pas à recruter et où près de 500 suppressions de postes sont annoncées pour la rentrée prochaine ! La même question se pose pour l'inclusion des jeunes en situation de handicap : le recrutement de personnels de santé serait envisagé, alors que, dans les écoles et les établissements, les AESH manquent par milliers.

OLIVIER CHARTRAIN

Qui va assurer le contenu des programmes ? Des animateurs ou des militaires de réserve, comme aujourd'hui ?

